

saint-pardoux

Vendredi 24 Juin

Bientôt une salle multi-activités

Le conseil municipal s'est réuni le 13 avril. Le compte rendu du 30 mars a été approuvé à l'unanimité à l'issue de 2 remarques formulées par l'opposition.

La composition de la commission de sécurité. Président : le maire, suppléant Emmanuel Rousselot, sapeur pompier titulaire Jacky Favreau, suppléante Céline Deure, agent de la commune titulaire Patrice Giret, suppléant Thierry Moreau. L'approbation de la création de la nouvelle commission a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Gardiennage de l'église. La dépense obligatoire s'élève à 119,55 € par année pour un prêtre ne résidant pas sur la commune. Ce montant reste inchangé depuis 2011. L'indemnité à verser par la commune comprend les années 2014 et 2015 soit 239,10 €. Le montant est approuvé à l'unanimité.

Les subventions accordées. L'association des retraités de

la commune qui se charge de l'entretien des croix se voit reconduire la somme de 500 € pour 2015. Reconduction également pour les donateurs de sang : 150 € ; Café Gâtine : 130 € ; comité de jumelage avec Agou Yiboé au Togo : 150 €. Les autres associations : les Artsp'titsculpteurs à la garde : 800 € ; la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres : 120 €.

Terrain communal au Poirier. Il s'agit d'un chemin communal d'une superficie de 350 m², perpendiculaire à la Départementale 743 et la rue des Boisselées. Deux acheteurs sont intéressés par cette parcelle. Le maire en propose 5 €/m², aucune priorité n'a été décidée par les élus. Le prix de 5 € a été approuvé à l'unanimité.

Informations diverses. L'inauguration de la salle multi-activité et du city stade est prévue le 6 juin.

Le tour cycliste des Deux-Sèvres aura un départ de Saint-Pardoux le 10 juillet.

saint-germain-de-longue-ch.

Pas d'augmentation du taux des taxes communales

Dans sa séance du 14 avril, le conseil municipal qui a

fin de l'exercice 2014 est ainsi